



Ville de Castelnau-d'Aude

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

CONCESSION de TERRAIN dans le Cimetière de l'Ouest

Le Maire de la Ville de Castelnau-d'Aude,

Vu la demande présentée par :

Madame CORNU Charlotte

domiciliée : **16 rue du 11 novembre CASTELNAUDARY (11400)**

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le Cimetière de l'Ouest à l'effet d'y fonder la sépulture **particulière de sa famille**

N°d'ordre : 3965/429

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23, relatifs aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2020-239 en date du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,
Vu la décision 2025-368 du 9 décembre 2025 portant fixation des tarifs des concessions funéraires

DECISION 2026-28

Section Ouest 3

Rang Q

Emplacement 37

Publication le

05 FEV. 2026

Article 1er – il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée :

- une concession pour une durée **de 15 années**
- à compter du **2 février 2026**

de 2,00 m² superficiels.

Article 2 – La concession est accordée à titre de
- concession nouvelle

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme de 166,00 € (cent soixante-six euros) et de 25,00€ de frais d'enregistrement qui ont été versés dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° K2841362 du 2 février 2026.

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Article 5. -La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 6. -La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

L'acquéreur,

Fait en Mairie, le 2 février 2026

Le Maire,
Patrick MAUGARD



Exemplaire destiné au(x) :

Titulaire de la concession
 Receveur Municipal
 Archives de la Commune